

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 32	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 9	<i>Absent(s) :</i> 6	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 25 novembre 2014

Vote(s) pour : 33  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 1er décembre 2014,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n°2014-12-01-BD-18 :

**ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre : approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité au 31 décembre 2013.**

Rapporteur : Monsieur Richard LIOGER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de l'Urbanisme,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2005 relative à la déclaration d'intérêt communautaire de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre à Metz,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2005 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 30 janvier 2006 relative à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC,  
VU le Traité de Concession d'Aménagement (anciennement Convention Publique d'Aménagement – CPA) en date du 20 décembre 2004 relatif à l'aménagement de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre, l'avenant n° 1 en date du 21 avril 2006 portant sur la substitution de Metz Métropole à la Ville de Metz dans l'ensemble des droits et obligations résultant du Traité de Concession d'Aménagement, et les avenants n° 2, n° 3, n° 4, n° 6, n° 7, n° 8, n° 9 et n° 10 relatifs aux acquisitions d'équipements publics par la Ville de Metz et Metz Métropole ainsi qu'à la participation de Metz Métropole à l'équilibre de l'opération et l'avenant n° 5 relatif à la rémunération de la SAREMM,  
VU la note de conjoncture produite par la SAREMM,  
VU l'avis favorable de la Ville de Metz,  
CONSIDERANT que la SAREMM doit fournir chaque année un compte-rendu financier annuel à la collectivité,

DECIDE d'approuver le compte-rendu financier annuel de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre, arrêté au 31 décembre 2013, tel que présenté à l'annexe jointe à la présente et dont les principaux chiffres clés sont les suivants :



	Réalisation au 31 décembre 2013	Reste à réaliser	Bilan global actualisé TTC	% de réalisation
<b>Dépenses</b>	104 070 680	57 276 437	161 347 117	65
<b>Recettes</b>	75 268 895	94 898 090	170 166 985	44

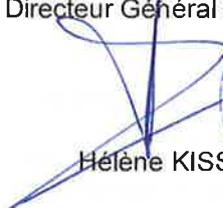
*NB : la différence entre les dépenses et les recettes figurant au Bilan Global actualisé correspond à l'incidence TVA restant à charge de l'opération, compte tenu de la TVA encaissée sur les recettes et de celle supportée sur les dépenses. Le bilan global actualisé est équilibré en dépenses hors taxes et en recettes hors taxes à 144 806 070 euros hors taxes.*

RAPPELLE le coût revenant à Metz Métropole s'élève à 39 624 039 € TTC. Ce montant, qui concerne la réalisation de l'avenue de la Seille et de METTIS, reste inchangé par rapport à l'année précédente.

RAPPELLE la participation du concédant, Metz Métropole, à hauteur de 10 603 402 € TTC, inchangée par rapport à l'année précédente, correspondant :

- d'une part, aux travaux RFF à hauteur 9 514 651,87 € TTC, étant précisé que la Ville de Metz apporte une participation financière à hauteur de 7 833 806,98 € à Metz Métropole pour ces travaux dans le cadre d'une convention conclue en date du 3 mars 2008,
- d'autre part, au regard des éléments constatés dans le bilan arrêté au 31 décembre 2013, à une participation à l'équilibre du bilan d'un montant de 1 088 750,13 € TTC, inchangée par rapport à l'année précédente.

Pour extrait conforme  
Metz, le 2 décembre 2014  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
Hélène KISSEL



Intitulé	Bilan 2013	Réalisé	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Nouveau Bilan	
	Approuvé	Total	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	HT	TTC
<b>A</b>	<b>100 143 380</b>	<b>104 870 400</b>	<b>11 302 770</b>	<b>20 234 486</b>	<b>8 865 711</b>	<b>9 347 430</b>	<b>6 319 826</b>	<b>5 890 824</b>	<b>9 151 511</b>		
<b>A01</b>	<b>10 555 619</b>	<b>7 424 115</b>	<b>489 765</b>	<b>623 304</b>	<b>1 004 380</b>	<b>856 450</b>	<b>239 000</b>	<b>223 000</b>	<b>9 151 511</b>	<b>144 806 070</b>	<b>161 347 115</b>
A03	121 000	86 812									
A05	3 220 619	1 407 561									
A06				565 001	403 280						
A07	262 000	100 233		1 794	241 000						
A10	35 000	29 991	17 761	32 347			161 000	161 000	81 838		
A11	6 100 000	5 077 245	2 494	5 009	15 000						
A12	780 000	487 294	158 385		500 000	54 600		7 000		6 421	
A13		362 320		12 153	80 000			55 000			
<b>B</b>	<b>37 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>B01</b>	<b>38 600 144</b>	<b>24 043 807</b>	<b>2 302 761</b>	<b>5 003 014</b>	<b>3 720 841</b>	<b>1 740 403</b>	<b>6 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
B02	4 545 388	1 500 338		832 740							
B03	9 732 428	9 732 428		1 567 331	3 720 841	1 740 403					
B04	6 153 384	1 591 342	1 383 900		3 830 786						
B05	12 065 192	12 091 187	1		219 100						
B10								55 000			
B11	255 828			13 097				50 000			
B12	918 179	128 379			6 903						
<b>D</b>	<b>4 929 745</b>	<b>1 441 825</b>	<b>86 130</b>	<b>100 000</b>	<b>149 000</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>D1</b>	<b>99 051 096</b>	<b>62 252 914</b>	<b>7 933 416</b>	<b>12 764 138</b>	<b>2 584 828</b>	<b>1 310 856</b>	<b>149 356</b>	<b>149 356</b>	<b>3 134 553</b>	<b>83 681 519</b>	<b>96 552 372</b>
D101	6 574 975	4 339 734	7 570 180		9 316 776	2 584 828		149 356			
D1102	11 666 859	11 506 955	5 007 618		4 894 870	2 229 818		4 116 227			
D1103	5 594 947	4 728 744	220 316		2 596 639	2 596 639		3 775 538			
D1104	4 924 251	514 998			514 998						
D1105	1 234 365	128 161			128 161						
D1106	2 475 514	167 094			167 094		2 527 191				
D1201	25 158 172	18 209 820	40 000		1 502 335		2 527 192				
D1202	2 702 580	2 439 568	2 439 568		2 535 389	424 747	69 448				
D1203	15 390 000	14 836 179	1 421 344		592 203	516 365		938 456			
D1204	3 007 620	988 616			397 137			1 147 491			
D1205	1 322 438	380 000	983 660		394 418			356 190			
D1206	1 188 540	478 793			374 684	305 834		276 745			
D1207	1 547 000	927 130			536 947			269 673			
D1301	17 064 221	7 949 582	429 186		1 573 567	1 815 071		355 123			
D1304	1 656 420	436 734			436 734			355 123			
D1305	1 843 380	702 125	9 713		356 524	1 781 866		1 877 992			
D1306	810 827	16 507	252 249		16 507	187 446		227 984			
D1308	728 460	201 149			229 446	98 827		357 527			
D1309	1 500 000	1 107 054	24 906		1 107 054	217 655		217 656			
D1310	1 088 000	1 117 863	71 949		1 117 863	57 884		57 884			
D1311	1 550 000	208 252	8 652		208 252	38 589		38 589			
D1312	1 680 163	990 071			132 000	238 000		238 000			
D1313	36 813		345 643		295 000	207 508		332 000			
D1314	1 818 323	987 328			54 000			173 500			
D1315	540 000							325 000			
D1316		223 218						258 748			
D1317	1 824 000	1 824 449	6 200					1 292 281			
D1399				225 140				1 402 798			
D17	2 008 135	477 489	55 818		90 044			36 813			
<b>D2</b>	<b>17 308 854</b>	<b>12 549 075</b>	<b>3 19 501</b>	<b>2 845 222</b>	<b>200 000</b>	<b>500 000</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>70 379</b>	<b>1 558 083</b>	<b>1 818 323</b>
D201	2 964 421	2 964 421									
D202	2 771 258	2 771 257	-444 775								
D204	1 098 175	187 618	-531 437								
D205	5 455 000	2 703 166	505 162		1 751 814						
D206	5 000 000	2 966 593	-32 070		1 093 000						
<b>D3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>D37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>D371</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>D38</b>	<b>105 713</b>	<b>105 713</b>	<b>105 713</b>	<b>105 713</b>	<b>105 713</b>	<b>105 713</b>	<b>105 713</b>	<b>105 713</b>	<b>105 713</b>	<b>105 713</b>	<b>105 713</b>
D381	105 713	105 713									
D382											
D383											
D384											
<b>D39</b>	<b>633 642</b>	<b>93 103</b>	<b>1 531</b>	<b>108 107</b>	<b>108 107</b>	<b>108 107</b>	<b>108 107</b>	<b>108 107</b>	<b>108 107</b>	<b>108 107</b>	<b>108 107</b>
D391	405 615	37 895									
D392	146 479	55 119	1 531								
D393	81 548										
<b>D40</b>	<b>7 431 912</b>	<b>6 235 249</b>	<b>601 196</b>	<b>822 146</b>	<b>236 903</b>	<b>154 882</b>	<b>905 856</b>	<b>232 581</b>	<b>232 581</b>	<b>232 581</b>	<b>232 581</b>
D4001	4 234 676	680 824									
D4007	3 197 236	554 425									
<b>E</b>	<b>1 495 275</b>	<b>922 137</b>	<b>22 793</b>	<b>89 513</b>	<b>188 258</b>	<b>198 000</b>	<b>195 200</b>	<b>186 716</b>	<b>112</b>	<b>1 324 786</b>	<b>1 534 239</b>
E1	787 800	324 867									
E11	735 000	325 000									
E19	52 500										
<b>E2</b>	<b>707 775</b>	<b>197 260</b>	<b>22 793</b>	<b>37 964</b>	<b>98 258</b>	<b>108 000</b>	<b>105 200</b>	<b>102 000</b>	<b>74 480</b>	<b>664 260</b>	<b>743 161</b>
E2001	51 000	11 350									
E2002	10 000	2 038									
E2004	243 000	21 797	9 957		2 000	8 000	8 000	8 000	74 480		
E2006	100 000	73 079	4 869		24 937	50 000	50 000	50 000	43 207		
E2009	55 000	33 288			8 558	5 000	50 000	50 000	31 772		
E2011	5 000	3 542			7 388	4 000	4 000	4 000	3 762		
<b>F</b>	<b>243 775</b>	<b>81 854</b>	<b>7 968</b>	<b>10 000</b>	<b>30 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>35 121</b>	<b>141 775</b>	<b>141 775</b>
F2	8 934 063	4 987 142	7 968								
F4	68 046	307 860	307 860		634 450	630 795		630 795			
F5	8 846 023	392 170	507 560								
F9	20 000										
<b>G</b>	<b>4 254 832</b>	<b>2 281 951</b>	<b>106 484</b>	<b>188 067</b>	<b>720 789</b>	<b>653 723</b>	<b>630 795</b>	<b>630 795</b>	<b>630 795</b>	<b>630 795</b>	<b>630 795</b>
G1	5 507 063	2 331 506	106 484								
G2	3 437 043	2 281 951									
G3											
G4											
G5	2 870 000	39 553									
<b>H</b>	<b>170 963 924</b>	<b>75 264 821</b>	<b>6 472 117</b>	<b>21 806 411</b>	<b>11 385 231</b>	<b>9 827 645</b>	<b>5 927 645</b>	<b>5 927 645</b>	<b>5 927 645</b>	<b>5 927 645</b>	<b>5 927 645</b>
H1	115 985 198	43 330 728	362 189								
H2	54 978 726	31 934 093	362 189								
<b>I</b>	<b>16 847 774</b>	<b>1 498 839</b>	<b>362 189</b>	<b>19 836 318</b>	<b>8 871 244</b>	<b>5 987 645</b>	<b>4 206 874</b>	<b>3 132 554</b>	<b>2 438 137</b>	<b>96 828 879</b>	<b>115 505 500</b>
I1											
I2											
I3											
I4											
I5											

**CR 0005 METZ ZAC QUARTIER DE L'AMPHITHEATRE**

Concession - Constaté TTC - Arrêté au 31/12/2013



		Bilan 2013	Réalisé	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Nouveau Bilan	
		Approuvé	Total	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	HT	TTC
	<b>Inbitulé</b>											
H10	CESSIONS SHON LOGT ACCESSION/LOC	5 612 220	1 600 933	362 189		2 131 200						
H11	CESSIONS SHON EQUIP PUBLICS	4 134 483		242 130		2 131 200						
H111	A1 Congres		162 589									
H112	CCAS,triange CPM, salle communale		2 128 676									
H113	CMV					5 040 000						
H12	CESSIONS SHON BUREAUX COMMERCE	6 493 846										
H21	D08	707 225				19 241 210		3 141 409				
H22	CESSIONS SHON LOGT LOCATIFS TVA TAUX	18 015 781	11 247 243									
H23	CESSIONS ILOTS		1 247 834									
H20	A2	7 120 115	1 247 834									
H21	B2	3 371 204	7 120 115			19 241 210		3 141 409		15 180 620		
H22	E2	22 770 510	3 371 204			997 100	1 709 044	2 846 226	1 311 000	1 800 676		
H23	B3/C3					997 100		1 670 356				
H3	CESSIONS ILOTS	20 320 394	7 622 383									
H30	C2	7 724 076										
H301	C2 1 CNIMP											
H302	C2 5 ADIM							2 852 661				
H303	SOLDE C3								1 311 000	1 800 676		
H31	D2 et D3	9 477 176							800 226	8 026 924		
H311	D2								5 176 964	8 026 924		
H312	D3	13 119 142	3 622 383			1 700 044		1 167 880	2 852 661	3 803 549		
H32	E3							743 213	2 852 661	2 852 661		
H321	Rizon Pont de Lumiere								1 844 384	4 073 020		
H322	Rizon valde	33 751 249	25 742 243						4 073 020	7 988 988		
H4	CESSIONS INFRASTRUCTURES	33 751 249	25 742 243							7 988 988		
H41	CESSIONS INFRA VILLE DE METZ											
H42	CESSIONS mendes france 1											
H43	CESSIONS soide	404 046	442 458	37 999								
I	PRODUITS FINANCIERS	404 046	442 458	61 098								
J	REMBOURSEMENT AVANCES											
J1	REMBOURSEMENT AVANCE EDF			61 098	45 045	2 800 000						
J9	DIVERSES RECETTES (BOUYGUES - E2)	2 800 000					2 800 000					
K	SUBVENTIONS											
K1	EUROPE	2 800 000										
K2	ETAT CRSD											
K3	REGION											
K4	DEPARTEMENT				45 045			298 001	7 130 229	3 254 969		
K5	SUBVENTIONS ABST PAIX				6 000 000	8 323 578				1 000 000		
K6	AUTRES (ADEME)	30 227 441	30 840 294				714 493			2 254 965		
L	PARTICIPATIONS	10 603 402	8 688 903									
L1	PARTICIPATION CONCEDANT EQUILIBRE	39 624 039	21 417 264	6 000 000		8 323 578						
L2	PARTICIPATION CONCEDANT AVEC TVA											
L3	AUTRES PARTICIPATIONS		306 827									
L4	FINANCEMENT MANDAT		28 097							157 007		
L5	FINANCEMENT REM									157 007		
L9	PARTICIPATION CONCEDANT AUX EQUIPT	1 546 239	394 318	11 051								
M	RECETTES DIVERSES	159 145	4 504									
M1	REMBOURSEMENT AVANCE UEM	586 079	4 504	4 999								
M2	REMBOURSEMENT AVANCE MAGANIS	800 000										
M3	RFF REPETEUR (inclus Foncier)	1 015	3 340	2 328								
M9	DIVERSES RECETTES DIVERSES		21 601 745	2 109 602		7 882 455	3 516 940	-3 259 251	10 372 150	21 024 830		
M99	RESULTAT D'EXPLOITATION	10 819 142	18 154 638	3 111 552		17 331 253	6 428 743	7 629 211	1 152 283	15 841 331		
N	AMORTISSEMENTS		4 268 918	1 979 980								
N1	ETAT TVA		4 268 918	1 979 980								
N11	TVA A DEBITER	1 000 000	1 000 000	15 000 000		15 000 000						
O	AVANCE REMBOURSABLE		1 000 000									
O2	remboursement											
O9	DIVERSES AVANCES	9 885 240		2 338 170	2 331 333	6 428 749	2 530 621	4 119 519	1 162 283	15 000 000		
P	EMPRUNT EN COURS											
P2	remboursement capital											
P9	DIVERSES EMPRUNTS											
P91	MOBILISATIONS											
P92	ETAT TVA											
P93	CREDIT TVA REMBOURSER											
P94	AVANCE REMBOURSABLE											
P95	remboursement											
P96	DIVERSES AVANCES	24 000 000		4 000 000	18 000 000							
P97	EMPRUNT EN COURS	8 000 000		3 000 000	3 000 000							
P98	remboursement	20 000 000		15 000 000								
P99	mobilisation											
P991	DIVERSES EMPRUNTS											
P992	FINANCEMENT											
P993	TRESORERIE											
P994	TVA sur depense	16 316 649	9 439 793	1 560 002		4 701 157						
P995	TVA sur recette	10 296 992	10 296 992	1 028 843								
P996	TVA sur financement	25 675 548	-1 259 655	-579 980								
P997	TVA periode											
P998	TVA déclarée (CA3)											
P999	Depenses TTC	160 143 260	184 070 680	11 362 779								
P9991	Recettes TTC	170 962 924	79 268 899	6 473 117								
P9992	Amortissements		15 254 488	16 000 000								
P9993	Mobilisations		42 939 283	364 038								
P9994	Clients		117 338 611	17 581 044								
P9995	acompte		2 374 956	132 005								
P9996	Encassement		674 902 478	17 480 689								
P9997	Remboursement acompte		180 426	-508 425								
P9998	Reste à encaisser		2 191 319	2 694 314								
P9999	Fournisseurs		114 835 748	20 640 737								
P99991	banque		29 403	1 000								
P99992	banque		2 800	20 558 943								
P99993	particulier		23 100 224	266 226								
P99994	particulier		630 304	-65 997								
P99995	particulier		200 000	-73 208								
P99996	particulier		1 766 228									
P99997	particulier		40 431	8 391								
P99998	particulier		1 074 422	1 605 002								
P99999	particulier		1 074 422	3 506 744								
P999991	particulier		2 992 871	2 992 871								
P999992	particulier		80 551	6 409 873								
P999993	TRESORERIE PERIODE											
P999994	TRESORERIE CUMUL	10 819 664	2 992 871	2 992 871								

**ZAC QUARTIER DE  
L'AMPHITHEATRE  
A  
METZ**

**NOTE DE CONJONCTURE AU 31 DECEMBRE 2013**

**PERSPECTIVES 2014- 2015**

- I – OBJECTIFS ET HISTORIQUE DE L'OPERATION**
- II – PROGRAMME DE L'OPERATION – ETAT D'AVANCEMENT**
- III – EVOLUTIONS NOTABLES DES POSTES DU BILAN**
- IV – DONNEES FINANCIERES**
- V – PERSPECTIVES**
- VI – PROPOSITIONS DE DECISIONS DANS LE CADRE DE L'EVALUATION  
DE L'OPERATION**

**ANNEXES :**

- état des dépenses et recettes au 31 / 12 / 2013**
- bilan statique**
- bilan échelonné dans le temps**

## I – OBJECTIFS ET CADRE REGLEMENTAIRE DE L'OPERATION

Rappel :

La ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre a pour vocation, sur un site nouveau à proximité immédiate du quartier de la gare et du centre-ville, de développer principalement des programmes de bureaux et commerces ainsi que des équipements publics (Centre Pompidou-Metz, centre des congrès, palais des sports, crèche...), le tout complété par une offre de 1500 à 2000 logements collectifs.

Ce nouveau quartier renforce la vocation métropolitaine de Metz et de son agglomération.

La ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre a été créée par décision du Conseil Municipal de Metz le 25 février 2000 sur une superficie de 37ha 85a.

Par délibération du 27 janvier 2005, la Ville de Metz a approuvé le plan directeur de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre établi par l'Agence Nicolas Michelin et Associés (ANMA). Celle-ci est titulaire d'une mission de suivi urbanistique et architectural de l'opération.

Le 27 juin 2005, la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole a reconnu d'intérêt communautaire la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre.

Le dossier de réalisation a été approuvé par décision du Conseil de Communauté le 30 janvier 2006.

La SAREMM est titulaire d'un Traité de Concession d'Aménagement daté du 20 décembre 2004 et venant à échéance le 20/12/2019. Celui-ci a fait l'objet d'un avenant n°1 en date du 21 avril 2006, substituant la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole à la Ville de Metz dans l'ensemble des droits et obligations.

Les avenants, n°2 à 4 et 6 à 9, ont ensuite réajusté le montant des acquisitions d'équipements publics par la Ville de Metz et Metz Métropole ainsi que la participation de Metz Métropole à l'équilibre de l'opération, selon les CRAC approuvés par le Conseil de Communauté de Metz Métropole et le Conseil Municipal de la Ville de Metz.

L'avenant n°5 a redéfini les conditions de versement de la rémunération de la SAREMM en réajustant le forfait annuel en fonction des nouvelles prévisions de dépenses et recettes, jusqu'à 2014. Il sera ensuite procédé, à compter de 2015, à une nouvelle détermination du forfait.

## II – PROGRAMME DE L'OPERATION – ETAT D'AVANCEMENT

### PROGRAMME PREVISIONNEL

A ce jour (arrêté au 31/12/2013), le programme comporte 306 776 m<sup>2</sup> de surface de plancher répartis de la façon suivante :

- Equipements publics (CPM, Congrès, crèche...)	:	32 251 m <sup>2</sup>
- Bureaux / commerces	:	137 460 m <sup>2</sup>
- logements collectifs	:	137 065 m <sup>2</sup>

Les prix unitaires sont établis de la façon suivante (par m<sup>2</sup> de surface de plancher) :

- Equipements publics (Congrès, médiathèque...)	:	111 € HT
- Bureaux / activités	:	230 € HT
- commerces	:	230 € HT
- logements collectifs	:	315 € HT
- logement locatif aidé	:	180 € HT

N.B. : ces prix ne concernent pas les projets dont les cessions ou promesses de Vente ont été signées avant leur détermination (A2, B2, B3/C3 et C2.1).

## ETAT D'AVANCEMENT, REALISATIONS AU 31/12/13

### 1 – DEPENSES

- **Etudes** : réalisation au 31/12/13 : 7 834 185 € TTC

Elles concernent essentiellement les études menées par ANMA (maitrise d'œuvre urbaine et prescriptions architecturales) à hauteur de 1607 501 € TTC ainsi que les campagnes de fouilles archéologiques menées à ce jour pour 5 077 245 € TTC.

- **Foncier** : réalisation au 31/12/13 : 26 042 807 € TTC

La SAREMM a acquis :

- le 7 mai 2008 : de l'EPFL, un ensemble de terrains d'une superficie de 21 023 m<sup>2</sup>.
- le 22 septembre 2008 : de la SCI Les Conquérants une parcelle de 96 m<sup>2</sup> permettant la percée de la rue Pierre Mendès France vers le cœur du futur quartier, depuis l'avenue André Malraux.
- le 19 octobre 2009 : de la Ville de METZ un ensemble de terrains d'une superficie de 161 153 m<sup>2</sup>.
- le 29 décembre 2009 : du Conseil Général 57, un ensemble de terrains d'une superficie de 1 363 m<sup>2</sup>.
- le 29 janvier 2010 : de RFF, un terrain de 1 367 m<sup>2</sup> situé Gare Sud.
- le 26 octobre 2012 : de RFF, un terrain de 1 712 m<sup>2</sup> situé Gare Sud.
- le 13 mars 2013 : de la Ville de Metz, un terrain de 5 m<sup>2</sup> situé Gare Sud.
- le 17 décembre 2013 : de la Ville de Metz, un terrain de 161 m<sup>2</sup> situé au droit de la crèche du CCAS

Une acquisition complémentaire est également engagée auprès de RFF et SNCF pour la réalisation du Centre des Congrès. Par ailleurs, la convention signée le 4 octobre 2012 avec le Crédit Agricole pour la percée « Belchamps » prévoit un échange foncier de 1 186 m<sup>2</sup> au profit de la SAREMM et 2 236 m<sup>2</sup> au profit du Crédit Agricole.

Pollution :

L'ensemble du site avait été remblayé au moyen de résidus issus de la sidérurgie afin d'échapper aux crues de la Seille et permettre ainsi d'accueillir l'ancienne gare de marchandises (début du 20<sup>è</sup> siècle). Les diverses activités industrielles et commerciales, aujourd'hui disparues, ont eu également des conséquences sur le sous-sol (contamination aux hydrocarbures, métaux lourds, anciennes citernes, etc...).

Par ailleurs, d'importantes quantités de matériaux présentent un faible dépassement des seuils admis pour être déclarées « inertes ». La réglementation actuelle impose toutefois que si ces terres ne sont pas confinées sur site, elles doivent être éliminées en filières agréées. Cette charge est supportée par la SAREMM.

Afin de limiter au mieux l'impact financier, il a été convenu avec METZ METROPOLE qu'aucun parking souterrain ne sera plus autorisé sur l'îlot A1 (Congrès), ainsi que sur les îlots D2 et D3, sauf à ce que le promoteur supporte la charge de la dépollution nécessaire.

Une provision globale affectée à ce poste et qui s'élève à 5 344 747 € TTC, a été inscrite au bilan.

**- Travaux d'infrastructures :** réalisation au 31/12/13 : 62 352 914 € TTC

Ces dépenses d'infrastructures se décomposent de la manière suivante :

- A charge de Metz Métropole (principalement l'Avenue de la Seille)	: 17 197 172 € TTC
- A charge de la Ville de Metz (les voies communales, hormis l'assainissement)	: 18 209 020 € TTC
- A charge de la ZAC	: 7 943 582 € TTC
- Travaux ferroviaires (RFF)	: 12 549 075 € TTC
- Avances remboursables	: 105 713 € TTC
- Assurances	: 93 103 € TTC
- Honoraires techniques	: 6 255 249 € TTC

**- Frais divers :** réalisation au 31/12/13 : 522 127 € TTC

Réalisation de maquettes, de signalétiques événementielles et de l'aménagement des abords de la gare Sud dans le cadre de l'arrivée du TGV en juin 2007, d'honoraires de géomètre, de frais d'actes ou de contentieux, d'impôts fonciers, etc...).

**- Frais généraux :** réalisation au 31/12/13 : 4 987 142 € TTC

Ce poste représente la rémunération de la SAREMM pour la conduite de l'opération.

Cette rémunération est forfaitisée annuellement et révisée à la hausse ou à la baisse, à l'issue de chaque période quinquennale et ce, en concertation avec METZ METROPOLE.

L'ajustement des forfaits permet de tenir compte du cadencement réajusté des dépenses et des recettes d'une part et des perspectives éventuelles de prolongation de la durée de l'opération, d'autre part.

- **Frais financiers :** réalisation au 31/12/13 : 2 331 506 €  
 Intérêts des emprunts souscrits ou des lignes de trésoreries mises en place temporairement.

## **2 - RECETTES**

- **cessions de droits à construire :** réalisation au 31/12/13 : 17 568 462 € TTC

Ces recettes se décomposent de la façon suivante :

- Ilot A3 - Centre Pompidou-Metz (Metz Métropole)	:	1 336 650 € TTC
- Ilot A2 - La Halle (Nacarat)	:	1 747 834 € TTC
- Ilot B2 (Nexity, Batigère, Lazard, Promalliance, Foncière des régions)	:	7 128 115 € TTC
- Ilot E2 (Bouygues Immobilier)	:	3 371 294 € TTC
- Ilot E3.7 (RIZZON)	:	3 622 383 € TTC
- Ilot B1 (CCAS)	:	244 905 € TTC
- Ilot A3 - Metz Métropole	:	117 284 € TTC

- **cessions d'infrastructures :**  
 à Ville de Metz : réalisation au 31/12/13 : 25 762 263 € TTC

se décomposant ainsi :

- Abords du CPM	:	25 438 760 € TTC
- Rue Mendes France	:	323 503 € TTC

Un montant de 7 988 986 € TTC a été constitué pour les autres infrastructures de la ZAC (rue des Messageries, rue Jean Laurain, voiries diverses) et dont le versement devra intervenir au plus tard en 2019 (terme de la concession).

Une étude est en cours (cadre juridique à déterminer) pour anticiper les versements de la Ville de Metz au fur et à mesure des travaux sans attendre le parachèvement complet qui intervient bien souvent 2 ou 3 ans après la réalisation de la voie.

- **Produits financiers :** réalisation au 31/12/13 : 442 458 €

- **Remboursements avances :** réalisation au 31/12/13 : 61 098 €

- **Subventions :** réalisation au 31/12/13 : 0 €

En attente : CRSD et ADEME

- **participations** réalisation au 31/12/13 : 30 840 294 € TTC

se décomposant ainsi :

- équilibre du bilan (Metz Métropole)	réalisation au 31/12/13	:	8 888 909 €
- Avenue de la Seille (Metz Métropole)	réalisation au 31/12/13	:	21 617 266 € TTC
- Mandat d'études (Ville de Metz)	réalisation au 31/12/13	:	334 119 € TTC

**- Recettes diverses** réalisation au 31/12/13 : 594 318 € TTC

Essentiellement constituées par le remboursement des travaux préfinancés pour le compte d'HAGANIS (Avenue de la Seille / METTIS).

### III – EVOLUTIONS NOTABLES DES POSTES DU BILAN

#### DEPENSES (€ TTC)

##### - Etudes générales :

Bilan 2013	:	10 555 619 €
Bilan 2014	:	<u>10 891 241 €</u>
Différence	:	+ 335 622 €

Les principales évolutions concernent :

- le poste « géomètre » qui a été reventilé sur le poste « Frais divers » soit une diminution de 34 388 €.
- L'affichage du mandat d'études initial pour 365 320 €. La contrepartie figure en recettes pour le même montant.

##### - Foncier :

Bilan 2013	:	38 600 144 €
Bilan 2014	:	<u>37 726 776 €</u>
Différence	:	- 873 368 €

Ce poste est principalement impacté par le déplacement du local répéteur de la SNCF et par l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du Centre des Congrès. Des hausses ont été induites par l'actualisation des coûts (de 2012 à 2015) et l'assujettissement à la TVA des cessions de terrains ainsi que par la prise en charge plafonnée de la dépollution sur l'ilot A0. Ces hausses sont compensées par la participation de 1 000 000 € de RFF aux travaux et par la suppression de la provision « dépenses foncières annexes ».

##### - Travaux d'infrastructures :

Bilan 2013	:	87 619 184 €
------------	---	--------------

Bilan 2014	:	<u>87 863 502 €</u>
Différence	:	244 318 €

Des variations ont marqué certaines dépenses, et notamment :

- Dépenses affectées à la bonne réussite des espaces publics aux abords du Centre Pompidou-Metz et de la Halle.

Divers aléas liés au caractère inédit de l'éclairage public autour du Centre Pompidou-Metz ont nécessité des interventions ponctuelles et des réajustements de quantités afin de maintenir un usage sécuritaire et agréable des lieux.

Par ailleurs, d'importantes adaptations du projet initial aux abords de la Halle ont fait l'objet de prestations supplémentaires ou modificatives pour tenir compte des réalités altimétriques du bâtiment sur le parvis public et des impératifs d'étanchéité à l'articulation de ces deux ouvrages. En outre, divers aléas de chantier, inévitables compte tenu de l'imbrication étroite des projets publics et privés, ont été gérés (co activité compliquée mais nécessaire afin de respecter les délais imposés).

De plus, la qualité des passages publics au travers de la Halle, eu égard aux enjeux du lieu, a été particulièrement soignée, en concertation avec la Ville de Metz.

Enfin, à la demande du futur occupant (Caisse d'Epargne), des aménagements publics ont été modifiés pour tenir compte des impératifs de sécurité liés à l'activité bancaire (avenue Mitterrand). L'ensemble de ces prestations supplémentaires est de l'ordre de 1 050 000 €.

- Ajout d'une provision pour refaire le trottoir de la rue Lothaire le long de l'ilot E3

A contrario, les dépenses liées à la réalisation du tunnel des départs de la gare SNCF enregistrent une diminution notable évaluée à 1 000 000 € (décompte final en cours). En effet, les estimations initiales de la SNCF, surévaluées, ainsi que les appels d'offres plutôt favorables, ont permis d'aboutir à ce résultat.

Par conséquent, l'évolution de ce poste reste globalement limitée.

#### - Honoraires techniques :

Bilan 2013	:	7 431 912 €
Bilan 2014	:	<u>8 689 070 €</u>
Différence	:	+ 1 257 158 €

Les principales évolutions proviennent des occurrences suivantes :

- une mission OPCU a été confiée à la Société Génie Tech pour coordonner les interfaces des différents grands chantiers prévus dans les prochains mois (MUSE sur B3C3, CNFPT sur C2.1, DEMATHIEU&BARD sur A0, congrès sur A1, espaces publics sur A0/A1...). Montant : 590 441 € TTC.

- la réalisation de l'Avenue de la Seille a nécessité, à la demande de la mission METTIS et des services de METZ METROPOLE, des adaptations importantes, des travaux supplémentaires et par conséquent les études et le suivi corrélatifs pour la Maîtrise d'œuvre. Montant des avenants : 343 000 € TTC.

- Les ouvrages d'Art de l'Avenue de la Seille ont subi, à la demande des services de METZ METROPOLE, des contrôles extérieurs apportant une garantie contradictoire sur les équipements réalisés. Coût : 78 104 € TTC.

- dans le cadre d'une nouvelle consultation de Maîtrise d'œuvre urbaine et technique, une provision de 228 000 € TTC a été constituée pour assurer la transition et la reprise des études effectuées précédemment (appropriation, contrôle, confirmation ou ajustements nécessaires...).

**- Frais de commercialisation :**

Bilan 2013	:	787 500 €
Bilan 2014	:	<u>787 500 €</u>
Différence	:	0 €

Maintien du budget tel que prévu dans le précédent CRAC.

**- Frais généraux :**

Bilan 2013	:	8 934 063 €
Bilan 2014	:	<u>8 970 498 €</u>
Différence	:	+ 36 435 €

Ce poste est proportionnel à certaines dépenses et recettes et suit leur évolution.

**- Frais divers :**

Bilan 2013	:	707 775 €
Bilan 2014	:	<u>743 161 €</u>
Différence	:	+ 35 386 €

Ce poste enregistre principalement la reventilation des honoraires de géomètre prévus précédemment dans le poste « Etudes ».

**- Frais financiers :**

Bilan 2013	:	5 507 063 €
Bilan 2014	:	<u>5 671 737 €</u>
Différence	:	+ 164 674 €

Ce poste a été actualisé par la nécessité de recourir à un nouvel emprunt dès fin 2014.

## RECETTES (€ TTC)

### - Cessions de droits à construire :

Bilan 2013	:	82 233 949 €
Bilan 2014	:	<u>81 754 251 €</u>
Différence	:	- 479 698 €

- Cette diminution provient notamment de la négociation intervenue avec APSYS pour B3C3, à savoir le maintien, sans actualisation, du prix initial. En revanche, cette concession est compensée par la vente de droits à construire plus importants et surtout par le règlement intégral du prix à la signature de l'acte (initialement, 25% étaient payables un an après la signature).

Dans une moindre mesure, cet écart provient également de la densité inférieure à celle qu'il était prévu de céder au CNFPT.

### - Cessions d'infrastructures à la Ville de Metz :

Bilan 2013	:	33 751 249 €
Bilan 2014	:	<u>33 751 249 €</u>
Différence	:	0 €

### - Produits financiers :

Bilan 2013	:	404 046 €
Bilan 2014	:	<u>442 458 €</u>
Différence	:	+ 38 412 €

Placement rémunérateur des excédents de trésorerie.

### - Remboursement avances :

Bilan 2013	:	0 €
Bilan 2014	:	<u>61 098 €</u>
Différence	:	+ 61 098 €

Il s'agit de l'application du protocole de gestion des terres polluées signé avec BOUYGUES IMMOBILIER pour l'îlot E2. Cette somme correspond au coût d'élimination en ISDI des terres de terrassement qui reste à la charge du promoteur.

### - Subventions :

Bilan 2013	:	2 800 000 €
------------	---	-------------

SH note de conjoncture EF2014-05062014

Bilan 2014	:	<u>2 845 045 €</u>
Différence	:	+ 45 045 €

Ce poste correspond d'une part à une subvention CRSD à hauteur de 2 800 000 € et d'autre part, à une subvention ADEME de 45 045 €.

**- Participations :**

° Participation aux équipements publics – Metz Métropole :

Rappel :

*Metz Métropole verse une participation financière TTC, en contrepartie de la restitution à titre gratuit par la SAREMM de la future Avenue de la Seille. Cette contribution est versée sous forme d'acomptes durant les travaux afin de permettre à la SAREMM de payer les entreprises.*

*La Ville de Metz sera propriétaire des emprises, lesquelles seront, après aménagement par la SAREMM, mises à disposition de Metz Métropole pour l'exercice de sa compétence relative à l'aménagement et l'entretien d'espaces d'intérêt communautaire. Un procès-verbal de mise à disposition sera dressé à chaque mise en circulation ou ouverture au public.*

*Metz Métropole pourra percevoir le FCTVA correspondant, à la fin de la réalisation des travaux, lors de l'intégration des travaux dans les immobilisations Metz Métropole (biens mis à disposition).*

Bilan 2013	:	39 624 039 €
Bilan 2014	:	<u>39 624 039 €</u>
Différence	:	0 €

° Participation à l'équilibre du bilan – Metz Métropole :

Bilan 2013	:	10 603 402 €
Bilan 2014	:	<u>10 603 402 €</u>
Différence	:	0 €

Elle permet de maintenir l'équilibre de l'opération du fait de l'augmentation de certaines dépenses. Cette participation correspond également au financement de certains ouvrages ferroviaires réalisés sous maîtrise d'ouvrage RFF.

° Financement du mandat d'études préalables (Ville de Metz) :

Bilan 2013	:	0 €
Bilan 2014	:	<u>365 320 €</u>
Différence	:	+ 365 320 €

Affichage du mandat d'études initial pour 365 320 €. La contrepartie figure en dépenses pour le même montant.

**- Recettes diverses :**

Bilan 2013	:	1 546 239 €
Bilan 2014	:	<u>751 325 €</u>
Différence	:	- 794 914 €

L'écart constaté provient essentiellement de la ré imputation de la participation RFF pour le déplacement du répéteur en minoration des dépenses du poste « Foncier » (800 000 €).

## **IV – DONNEES FINANCIERES**

### **Emprunts**

La ZAC comporte à ce jour 20 000 000 € d'emprunts, à savoir :

- DEXIA – durée 10 ans à compter de 2006 - 10 000 000 €
- DEXIA – durée 12 ans à compter de 2007 – 5 000 000 €
- CAISSE D'EPARGNE – durée 12 ans à compter de 2007 - 5 000 000 €

Par ailleurs, deux encours bancaires ont été mis en place, à savoir :

- CAISSE D'EPARGNE – remboursement le 01/01/2015 – 2 000 000 €
- BPLC – remboursement le 01/06/2015 - 2 000 000 €

Enfin, la SAREMM a également mis en place deux prêts relais, auprès de :

- CAISSE D'EPARGNE - durée 18 mois - 2 000 000 €
- BANQUE POSTALE - durée 3 ans - 3 000 000 €

### **Avances de trésorerie**

Une avance de trésorerie de la Ville de Metz de 1 000 000 € a été remboursée en 2007.

Une convention d'avances au profit de la SAREMM a été signée le 24 juillet 2008 avec Metz Métropole, à hauteur de 16 000 000 € ; seuls 15 000 000 € ont été mobilisés à ce jour.

A la demande de Metz Métropole, le remboursement de cette avance a été planifié début décembre 2014 au plus tard. Compte tenu du remboursement de cette avance et des nouvelles perspectives de dépenses, le recours à l'emprunt devra à nouveau être envisagé malgré la mise en place des prêts relais de la CAISSE D'EPARGNE et de la BANQUE POSTALE cités plus haut.

## Trésorerie € TTC au 31/12/2013

- Situation de trésorerie : + 2 992 871 €

## Prévisions de dépenses et recettes 2014/2015

Les prévisions globales ont été établies sur une hypothèse de clôture de la zone en 2019.

Pour 2014 et 2015, les principales dépenses et recettes concernent :

### Travaux :

- En 2014 :

- finition de la rue courbe jusqu'à l'impasse B2
- finition des travaux de l'avenue de la Seille – tronçons A et B
- finition du parachèvement des abords de la Halle et de B2
  
- Extension de la voie courbe, depuis Lothaire jusque Mendes France
- Réalisation des abords publics de la crèche (îlot B1)
- Réalisation du dernier tronçon de l'écran anti-bruit, jusqu'à la rue Lothaire
- Construction du nouveau répéteur SNCF

Sous condition de la cession B3C3 :

- Poursuite de la rue des Messageries vers la rue Jean Laurain
- Elimination des terres polluées sur B3C3
- Elimination des terres polluées stockées sur D2

- En 2015 :

- Extension des VRD pour la desserte du programme de bureaux et hôtel sur A0
- Renforcement de certains réseaux induit par les projets sur A0A1 (défense incendie, assainissement, électrification, ...).
- Réalisation des espaces publics piétons sur A0A1 (espace central, parvis Congrès).

Il est à noter que ces travaux doivent, au préalable, faire l'objet :

- d'un programme validé par les Collectivités
- des études techniques de la Maîtrise d'œuvre.

Les estimations appropriées ne sont donc pas connues précisément à ce jour et par conséquent, devront, le moment venu, être intégrées dans un bilan actualisé. Une provision de 1 350 000 € avait été intégrée dans le précédent CRAC sous « rue aux Arènes/ Avenue Amphithéâtre », elle est identifiée cette année dans le poste « Aménagements A0-A1 ».

### Recettes :

- En 2014 :
  - o Participations du Concédant aux équipements publics (OA METTIS, TCSP) : 8 323 578 € TTC
  - o Participations du Concédant à l'équilibre du bilan : 0 €
  - o Cession infrastructures à Ville de Metz : 0 € - cadre juridique à définir
  - o Cessions de droits à construire (APSYS & partenaires, CNFPT) : 19 838 318 € TTC
- En 2015:
  - o Participations du Concédant aux équipements publics : 0 € TTC
  - o Participations du Concédant à l'équilibre du bilan : 714 493 €
  - o Cession infrastructures à Ville de Metz : 0 € - cadre juridique à définir
  - o Cessions de droits à construire (Congrès, D&B, RIZZON, solde B3C3) : 9 296 255 € TTC

## V – PERSPECTIVES

### - Sur les Îlots A0 et A1 :

Les programmes développées dans le périmètre « Cité des Congrès- îlot des échanges » portent sur :

- L'accueil des congrès au sein du nouvel équipement spécifiquement dédié à cette activité ainsi que des expositions, colloques, manifestations et activités diverses connexes ainsi qu'une activité restauration intégrée dans le bâtiment (surface estimée autour de 16 000 m<sup>2</sup>) ;
- Une activité hôtelière (surface estimée autour de 4000 m<sup>2</sup>)
- Des immeubles de bureaux (surface estimée autour de 10 000 m<sup>2</sup>) et un parking en silo afin de donner à l'ensemble une vocation de « centre d'affaires » ;
- Des services de proximité en lien avec la gare SNCF dans une réflexion de création de véritable entrée/sortie sud de la gare ;
- Un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) répondant aux besoins de mobilité tels que dépose minute, accueil des bus suburbains et des taxis, vélos, ...

### - Sur les Îlots B3 et C3 :

Les travaux de l'opération « MUSE », soit 83 972 m<sup>2</sup> SP dédiés au commerce à l'activité tertiaire, au logement collectif accession et locatif ainsi que des résidences « services » ont été engagés en octobre pour une livraison de l'ensemble immobilier à l'automne 2017.

### - Sur l'îlot D3 :

Une étude avait été menée par ADIM EST pour la réalisation d'un pôle de loisirs, composé notamment d'un complexe cinématographique ainsi que d'un programme immobilier mixte (logements, bureaux et commerces). Ce projet nécessite un arbitrage de Metz Métropole et de la Ville de Metz. Il convient de noter qu'une modification du dossier de réalisation de la ZAC sera nécessaire si ce programme est validé.

- **Sur l'îlot C2.1 :**

Le CNFPT doit engager cet été la construction d'un centre de formation et siège de sa délégation locale, soit 2 930 m<sup>2</sup> de SP.

Ilot C2.5 : projet ADIM EST - 10 000 m<sup>2</sup> de bureaux.

- **Sur l'îlot E2 :**

BOUYGUES termine actuellement un programme d'environ 110 logements en accession à la propriété. Les premières livraisons ont débuté et se poursuivront durant l'année 2014.

- **Sur l'îlot E3 :**

La Société RIZZON a lancé la construction d'une première tranche de 140 logements. Les premières livraisons sont attendues en 2015.

## VI – PROPOSITIONS DE DECISIONS DANS LE CADRE DE L'EVOLUTION DE L'OPERATION

- Approbation du bilan prévisionnel présenté par la SAREMM,

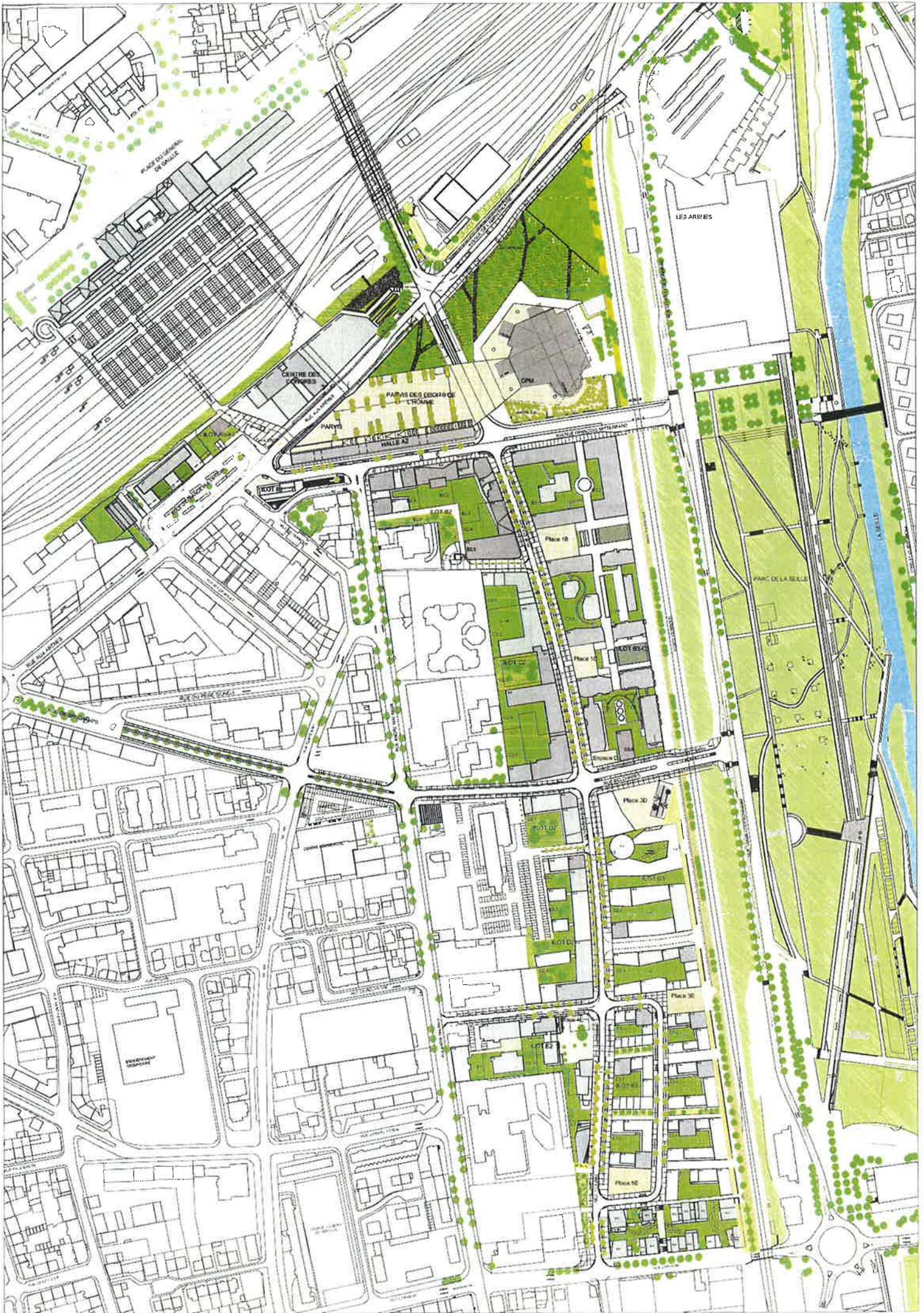
- maintien des prix de vente, base décembre 2009, pour les secteurs non affectés, à savoir :

	<u>prix au m<sup>2</sup> de surface de plancher</u>
* Equipements publics (Congrès, crèche CCAS, etc)	: 111 € HT
* Bureaux / activités	: 230 € HT
* commerces	: 230 € HT
* logements collectifs	: 315 € HT
* logements locatifs aidés	: 180 € HT

Compte tenu de l'ensemble des dispositions évoquées ci-dessus, le bilan global actualisé est équilibré à hauteur de **144 806 070 € HT**.

Il comporte :

- une participation de Metz Métropole à l'équilibre du bilan pour un montant à 10 603 402 €,
- des cessions d'infrastructures à Metz Métropole à hauteur de 39 624 039 € TTC.
- des cessions d'infrastructures à la Ville de Metz pour 33 751 249 € TTC.



## TABLEAU DES ACQUISITIONS

Numéro d'acquisition : à partir de "F005002" jusqu'à "F005999"  
Date de l'acte : à partir du 01/01/2013 (inclus) jusqu'au 31/12/2013 (inclus)

Acquisition n° : F005009	Mode acquisitif :	Nature de l'acte : Notarié	N° de l'acte :	Date de l'acquisition : 13/03/2013	Date du jugement : / /
Ancien propriétaire : coll Ville de Metz (5m2)			Estim. France Domaine : 0,00 €	Prix d'achat T.T.C. : 1,00 €	
			Frais de notaire : 0,00 €	Frais de géomètre : 0,00 €	
Bureau des hypoth. : -			Observations :		
Date de publication : / /					
Notaire : ETAT -					

Biens de l'acquisition :

Cad.	Commune	Sect. - Num. / Immeubl	Bât.	Esc.	Etage	Lot	Lieudit ou adresse cadastrale	Contenance (m²)
Oui	57463 METZ	31 262					Chemin de Fer	5
Total :								5

Acquisition n° : F005011	Mode acquisitif :	Nature de l'acte : Notarié	N° de l'acte :	Date de l'acquisition : 17/12/2013	Date du jugement : / /
Ancien propriétaire : Coll Ville de Metz emp ccas (si 171213)			Estim. France Domaine : 0,00 €	Prix d'achat T.T.C. : 1,00 €	
			Frais de notaire : 0,00 €	Frais de géomètre : 0,00 €	
Bureau des hypoth. : -			Observations :		
Date de publication : / /					
Notaire : ROTH - M° ROTH Ch.					

Biens de l'acquisition :

Cad.	Commune	Sect. - Num. / Immeubl	Bât.	Esc.	Etage	Lot	Lieudit ou adresse cadastrale	Contenance (m²)
Oui	57463 METZ	SM 159					Rue Dembour, Mitterand, Hisette	119
Oui	57463 METZ	SM 165					Rue Dembour, Mitterand, Hisette	42
Total :								161

## TABLEAU DES CESSIONS

Numéro de cession : à partir de "A005001" jusqu'à "A005999"  
Date de l'acte : à partir du 01/01/2013 (inclus) jusqu'au 31/12/2013 (inclus)

**Propriétaire : SAREMM**

Cession n°	A005004	Mode cession :					Nature de l'acte : Notarié	N° de l'acte :		
Nouvel acquéreur :	Coll METZ METROPOLE Triangle Nord			Date de l'acte de vente ou de l'ordonnance :	21/11/2013		Prix de vente T.T.C. :	111 000,00 €		
Bureau des hypoth. :	-							Estimation France Domaine :	0,00 €	
Date de publication :	_/_/___		Volume et numéro :							Observations :
Notaire / Collectivité :	ROTH - M° ROTH Ch.									
Ancien propriétaire :								Prix d'achat T.T.C. :	0,00 €	
Cad.	Commune	Sect. - Num. / Immeubl	Bât.	Esc.	Etage	Lot	Lieudit ou référence cadastrale			
Oui	57000 SABLON	SA 218					Avenue de l'Amphithéâtre	Contenance (m²)	3 822	
								Total :	3 822	

Cession n°	A005091	Mode cession :					Nature de l'acte : Notarié	N° de l'acte :		
Nouvel acquéreur :	Ste CCAS Ilot B1 (702 m2)			Date de l'acte de vente ou de l'ordonnance :	17/12/2013		Prix de vente T.T.C. :	244 905,11 €		
Bureau des hypoth. :	-							Estimation France Domaine :	0,00 €	
Date de publication :	_/_/___		Volume et numéro :							Observations :
Notaire / Collectivité :	ROTH - M° ROTH Ch.									
Ancien propriétaire :								Prix d'achat T.T.C. :	0,00 €	
Cad.	Commune	Sect. - Num. / Immeubl	Bât.	Esc.	Etage	Lot	Lieudit ou référence cadastrale			
Oui	57463 METZ	SM 161					Rue Dembour, Mitterand, Hisette	Contenance (m²)	486	
Oui	57463 METZ	SM 163					Rue Dembour, Mitterand, Hisette		55	
Ancien propriétaire :								Prix d'achat T.T.C. :	1,00 €	
Coll Ville de Metz emp ccas (si 171213)										
Cad.	Commune	Sect. - Num. / Immeubl	Bât.	Esc.	Etage	Lot	Lieudit ou référence cadastrale			
Oui	57463 METZ	SM 159					Rue Dembour, Mitterand, Hisette	Contenance (m²)	119	
Oui	57463 METZ	SM 165					Rue Dembour, Mitterand, Hisette		42	
								Total :	702	

<b>Total édition :</b>	<b>4 524 m²</b>
------------------------	-----------------